



HAL
open science

La qualité environnementale des vins : différenciation ou conventionnalisation?

Geneviève Teil, Sandrine Barrey

► To cite this version:

Geneviève Teil, Sandrine Barrey. La qualité environnementale des vins : différenciation ou conventionnalisation?. La réduction de pesticides agricoles enjeux, modalités et conséquences, Société Française d'Economie Rurale (SFER). Paris, FRA., Mar 2010, Lyon, France. pp.10. hal-01197998

HAL Id: hal-01197998

<https://hal.science/hal-01197998>

Submitted on 27 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La qualité environnementale des vins : différenciation ou conventionnalisation ?

Teil, G., INRA SAD APT

Barrey, S., CERTOP, Université de Toulouse le Mirail

Communication à la Conférence de la SFER, La réduction des pesticides agricoles, enjeux, modalités et conséquences, Lyon, ENS Sciences Humaines, 11 & 12 mars 2010

TPT 1 : Le développement *des* viticultures bios

NB : je ne sais pas ce que je fais dans ce panel sur la consommation, sinon la consommation de pesticides et donc les pratiques des viticulteurs.

Pourquoi avoir choisi de s'intéresser au vin? D'une part, parce que c'est une culture pérenne, encore plus que les vergers fruitiers. Les vignobles ont parfois des centaines d'années. Les parcelles accumulent donc les produits de traitements qui ne sont pas lessivés. Ensuite parce que c'est une sinon la culture la plus gourmande en pesticides. Un facteur est souvent cité pour expliquer cette très grosse consommation: la valeur ajoutée exceptionnelle du produit agricole vin qui rend le coût des pesticides très faible en regard des gains de productivité. De plus, la vigne affronte trois « impasses » techniques, l'esca, la flavescence et le court noué.

L'action et son interprétation est donc prise dans des obstacles et des freins qui expliquent déjà que les vigneronns ne changent pas leurs pratiques.

D'où l'idée de se démarquer de cette façon de penser et de s'intéresser à ceux qui changent de pratiques plutôt que de relancer la recherche sur les raisons qui font que ceux qui n'agissent pas n'agissent pas.

Deux idées derrière :

1°

- lutter contre l'idée que le changement est rendu impossible par les freins
- montrer que le changement est possible, qu'il y a plusieurs façons de s'y prendre

2°, regarder comment les acteurs peuvent eux-mêmes prendre le relai des pouvoirs publics pour induire un changement des pratiques.

TPT 2 : Les pesticides et la qualité environnementale des vins

Ce programme a mis en évidence trois grands régimes marchands faisant valoir une qualité environnementale des vins.

1. La viti raisonnée,
2. Le bio
3. Les vins de terroir

L'intérêt de ces régimes marchands c'est qu'ils forment des collectifs qui prennent en charge en quelque sorte le changement des pratiques et peuvent servir de relai aux pouvoirs publics, s'ils sont en mesure de se développer.

Les trois sont relativement indépendants, voire même en concurrence: faire du raisonné ou du bio, c'est souvent – pas toujours, mais souvent - un choix exclusif entre deux conceptions concurrentes de l'environnement. Mais l'organisation marchande des vins de terroir se fond aujourd'hui avec celle de certains vins bio. Nous y reviendrons. Ces régimes marchands ne sont donc pas des classes mais recouvrent des collectifs variables de producteurs, de distributeurs, de critiques, d'acheteurs et de vins qui dépendent du contenu que chacun met dans la « qualité environnementale du vin ».

Chacun de ces régimes représente cependant une organisation assez différente et qui connaît des difficultés particulières.

La viti raisonnée est un peu « en panne ». La sortie de la qualification nationale AR a entraîné un certain repli de cette qualité environnementale parmi les vignerons et il ne semble pas qu'elle redémarre.

La viticulture biologique s'est développée et diversifiée depuis les années 1980. Et aujourd'hui elle affronte une menace de « conventionnalisation », autrement dit d'usure de son label qui peine à faire la différence avec l'agriculture ou la viticulture conventionnelle, serait voué à disparaître, d'où son nom de conventionnalisation.

Enfin, troisième régime, les vins « de terroir ». Que viennent-ils faire là dedans? Pour ces vignerons, les terroirs ne sont pas un acquis ou une rente mais un capital qu'il faut protéger, notamment grâce à des techniques de préservation de l'environnement., très engagés dans la promotions de techniques de préservation de l'environnement ; mais ils ne l'affichent ou ne l'affichaient pas

Je vais me centrer sur le bio, un régime très polymorphe pour tenter de comprendre en quoi consiste cette menace de « conventionnalisation ».

Pourquoi donc le bio serait-il voué à disparaître ?

TPT 3 : Un label qui s'essouffle? La *conventionnalisation* du bio

En 1997, deux articles (Tovey et Buck et al.) pointent une menace qui voue le bio à la disparition: dans les deux cas, la structure économique et politique contribue à amenuiser la différence entre le bio et l'agriculture conventionnelle.

(Le premier article porte sur le bio en Californie et pointe un mécanisme économique d'inexorable capture de la « rente » par le conventionnel au détriment du bio.)

(Dans le second, c'est la politique agricole irlandaise qui est mise en cause. En refusant de reconnaître la différence du système de production alternatif du bio, la politique agricole irlandaise soumet le bio à la même pression économique que l'agriculture conventionnelle, c'est-à-dire la cause même des mauvaises pratiques agricoles. Elle favorise donc ainsi un rapprochement inéluctable entre les deux.)

Suite à la parution de ces articles un débat et un champ de travail s'ouvre! Mais les recherches donnent des résultats controversés. Dans certains cas, il semble bien que la différence s'amenuise; dans d'autres au contraire on trouve parfois une persistance du bio, plutôt que sa disparition, et aussi des phénomènes de résistance active ou des « bifurcations » qualitatives.

Et puis un auteur, Michelsen, pointe le fait que la conventionnalisation désigne simplement ce dont le bio entend se prémunir, c'est-à-dire une organisation économique industrielle, intensive, qui est la cause même de l'usage outrancier des pesticides et des mauvaises pratiques agricoles.

Les chercheurs se trompent-ils ou sont-ils en train de réinventer l'eau chaude?

Regardons comment on peut interpréter ces résultats au vu de la viticulture bio.

TPT 4 : Le développement *des* viticultures bios

Le label

Dans les années 1980, les viticulteurs qui se disent bio dénoncent tous ou presque, l'économie comme cause de la mauvaise qualité de la production alimentaire. L'intensification de la production qu'elle induit est mauvaise pour l'environnement, la santé, le goût...

Pour eux, la qualité bio est une qualité agronomique, une autre façon de cultiver qui refuse les techniques agricoles productivistes – refus des produits de synthèse – ET économique. Et ils mettent en place une organisation marchande différente, avec des circuits courts, une grande « confiance » et solidarité entre les acteurs économiques qui sont plus partenaires que concurrents.

« Le » bio est assez divers puisqu'on compte 11 différents cahiers des charges bio dans les années 1980.

Puis on a une demande de reconnaissance du bio, en tant que production alternative, donnant une qualité de produit spécifique. L'argument avancé aujourd'hui rétrospectivement, est lié à la crainte de la fraude, comme pour les AOC. Mais il est possible aussi que certains aient aussi souhaité rassembler les différents cahiers des charges et associations dans un collectif plus vaste.

Tous les bio ne voient pas cette initiative du label d'un bon œil.

Certains craignent que cette reconnaissance officielle n'amène une pression à la baisse sur le label. En effet, un signe de qualité permet de vendre du bio partout et donc en dehors des réseaux bio mis en place par les bio éco-alternatifs. Il va attirer des producteurs qui ne sont pas intéressés par la « démarche » bio et la recherche d'une qualité différente toujours plus respectueuse de l'environnement, mais par le profit.

Le raisonnement économique sur la rentabilité, c'est bien connu, pousse en général plutôt à une surenchère qualitative à la baisse et non à la hausse.

Et ils seront un peu plus nombreux à s'opposer au principe des aides à la conversion pour ce motif.

De plus ces nouveaux vont concurrencer l'économie alternative du bio. Et le label porte rien exclusivement sur des contraintes agronomiques, pas économiques.

Malgré cette opposition - assez peu nombreuse, je crois - le décret européen du label AB est publié en 1991. Il porte exclusivement sur le volet « agronomique ».

Sa création va de pair avec une « standardisation » de la qualité bio et la disparition de 9 des 11 cahiers des charge privés précédents.

Seulement deux chartes privées survivent au label : Nature et Progrès et Déméter. Elles réagissent à la menace de nivellement de la qualité bio par une surenchère des contraintes (surtout agronomique, mais aussi sociale et économiques), une sorte de qualité bio+ ou+++ : leurs cahiers des charges apparaissent comme une étape supplémentaire dans le bio.

Les statistiques montrent que le bio label se développe, il amène de nouveaux vignerons qui se convertissent. Peu après, les bio les plus prosélytes demandent et obtiennent des aides à la conversion qui amènent encore de nouveaux producteurs.

La diversification économique

Le bio se développe mais très lentement. Pour quelques vignerons totalement minoritaires au début, un des pbs du bio, c'est qu'il a adopté une stratégie de niche.

Et les aides à la conversion ne feront qu'augmenter la saturation toujours plus forte des marchés. Pour eux, le problème, c'est l'étranglement de la demande. Il ne faut pas craindre les marchés, mais les utiliser. Ils optent contre l'esprit bio le plus répandu, pour une intensification de leur production et le recours à tous les artifices du marketing pour développer leurs marchés.

Ils dénoncent ce qu'ils appellent l'esprit « sectaire » de la bio. Il faut au contraire selon eux, en sortir pour ouvrir des marchés et convertir ainsi l'ensemble de la production agricole. Ils cherchent donc à diffuser partout où ils le peuvent leurs produits aux conditions de vente des produits ordinaires, non bio. Le bio est un « plus » gratuit pour le consommateur. Ils ne font pas valoir la différence par les prix, ils veulent d'abord la rendre commune et ordinaire pour qu'elle se fasse connaître et diffuse partout.

Bien sûr les relations sont tendues au début, dans les années 1985-1995, entre partisans et adversaires de l'économie, mais ces partisans sont très peu nombreux, du moins au début.

La crise viticole des années 2003-2004, amène à nouveau une vague de conversion : des vignerons pour lesquels la qualification AB représente clairement une opportunité de marché pour une production qu'ils peinent à écouler. Quoiqu'ils puissent se sentir victimes de la crise, ils ne jettent pas nécessairement la pierre à l'économie. La qualité bio est pour eux avant tout une qualité agronomique, une certification environnementale.

Ils connaissent les techniques de commercialisation et le recours au marketing ne leur donne pas de boutons. Mais, à la différence des précédents, ils veulent « valoriser » leur qualification qui leur revient assez cher malgré les aides à la conversion. Leurs vins bio sont donc plus chers que les autres vins conventionnels et ne se vendent pas toujours aussi bien qu'ils le voudraient.

Ces stratégies « économiques » et les difficultés rencontrées par les nouveaux convertis représentent évidemment le plus grand danger pour les partisans du bio éco-alternatif. Ils l'appellent le « bio-business » et les nouveaux arrivants, des « chasseurs de primes ». Pour eux, ces stratégies commerciales ne peuvent que miner la capacité de différenciation du label AB en le tirant vers une interprétation minimale, voire frauduleuse.

Face à cette menace du bio business, les deux associations Déméter et Nature et Progrès renforcent les volets techniques (vinification) et socio-économiques des chartes privées.

Les partisans actifs du « bio business », des bio de la première heure, rétorquent qu'ils ne peuvent pas contribuer à une usure du label par une quelconque pression exercée sur les contraintes, parce qu'ils sont les premiers à avoir besoin d'un label fort et crédible !

On voit donc se dessiner des controverses et une première diversité derrière le label AB : des bio business, des bio niche, des superbios...

Et elle ne s'arrête pas là. L'augmentation de la production bio et les difficultés d'écoulement des vins ont amené une lourde réflexion pour parvenir à pérenniser les exploitations. Et une troisième voie a émergé.

Certains producteurs ont interprété autrement leurs difficultés à faire valoir leur différence. Pour eux, le problème vient de la « mauvaise réputation » des vins bio. Les amateurs de vin semblent penser qu'à se priver des moyens conventionnels pour faire des vins de qualité, les vignerons bio ne peuvent maîtriser la qualité et mettent sur la marché des produits chers et plutôt moins bons que les autres. Or, pour eux, c'est tout le contraire. Le bio permet mieux que les techniques conventionnelles d'arriver à des produits plus sains et meilleurs au goût, car produits de façon moins intensive.

Ils cherchent à faire valoir les caractéristiques différentes de leurs vins : faciles à boire, opposés aux monstres de sophistication artificielle que sont les grands crus les plus réputés et rejoignent dans cet effort la démarche de retour au terroir des vins d'AOC.

On voit au terme de cette histoire trop rapidement brossée que *le bio* n'existe pas. Le bio ne se réduit surtout pas au label AB comme on l'entend trop souvent.

TPT 5 : Faut-il craindre la « conventionnalisation »?

Cette histoire du bio montre aussi que ces vignerons sont les premiers à craindre la conventionnalisation ou l'usure de la différence. Mais ce n'est pas une « cause » que l'on subirait et qui vouerait le bio, comme tout autre différence à l'échec; c'est une menace performative : elle engendre la recherche de moyens préventifs pour limiter l'usure de la différence.

Tovey et Buck prennent la survie d'un collectif de façon tronquée. Ils ne s'intéressent qu'aux attaques externes, c'est-à-dire celles des acteurs qui voudraient « récupérer » le bio.

À l'inverse, leurs contradicteurs prennent en compte les réactions et ajustements des bio aux menaces de conventionnalisation qu'ils perçoivent.

Mais ce n'est pas parce qu'il y a des résistances et bifurcations que la menace de l'usure/conventionnalisation est écartée contrairement à ce que suggèrent leurs adversaires.

Car cette usure ne vient pas **que** de l'extérieur, des conventionnels et leur organisation économique qui grignoterait la différence.

Les interprétations des difficultés à exister ou se développer sont multiples et engendrent des « courants » ou écoles, réactions au sein même du bio qui contribuent à sa signification.

D'où la crainte d'une autre usure, celle de la perte de sens par éparpillement.

TPT 6 : Changer les pratiques agricoles

Ce petit tour de terrain avec la conventionnalisation permet de revenir un peu la question du changement des pratiques, ici celui des pratiques agricoles.

Il n'y a pas de fatalité qui plane sur le changement des pratiques et plus précisément sur la signalisation marchande des différences ; mais le changement n'est pas acquis pour autant. Faire et surtout faire faire une différence requiert de faire vivre un collectif porteur de la différence.

Notre étude de terrain nous montre deux façons pour les acteurs de mettre en pratique une différence. D'un côté, des individus le plus souvent, mais ce peuvent être aussi des collectifs, qui présentent leurs pratiques respectueuses comme des attitudes individuelles, privées qui ne regardent qu'eux... Ils considèrent que le respect de l'environnement est une exigence morale personnelle et n'en font pas la publicité. Ils ne manifestent aucun prosélytisme, aucune nécessité de se battre pour que d'autres rejoignent ce qu'ils ne considèrent pas comme une cause.

Ces acteurs « vertueux » du point de vue du changement attendu sont peu visibles notamment dans les statistiques, mais ils existent et ils étaient assez nombreux dans l'agriculture raisonnée, nettement moins dans le bio.

Dans tous les cas, ce ne sont pas eux qui génèrent des dynamiques du changement. Ce n'est donc pas sur eux que peuvent compter les pouvoirs publics pour relayer une action ou un changement désirable.

Mais on a aussi des démarches plus résistantes, voire prosélytes, au développement plus volontariste. Ce sont à cause de ce prosélytisme toujours des collectifs qui cherchent au minimum à pérenniser leur existence, voire à grossir. C'est assez généralement le cas des bio.

Le bio est en effet une démarche plus collective, notamment à cause de la question économique : on peut décider de changer des pratiques tout seul, on ne crée pas un marché alternatif à soi tout seul.

Et la pérennisation d'un collectif se fait selon deux volets:

1. D'une part vis-à-vis de l'extérieur, ce qui se manifeste par la crainte performative de l'usure du label, et une action prosélyte de publicisation, ou encore financière avec les aides...
2. Et d'autre part à l'intérieur, parce que les événements, crise viticole, vache folle, l'arrivée de nouveaux entrants amène une diversification des moyens d'exister, d'agir, des engagements des personnes sur lesquels le collectif exerce un vigilance

Cette diversification, amène elle une autre crainte d'usure du label, la crainte de la perte de signification, à cause d'une trop grande variabilité dans l'intensité des contraintes dont se dotent les acteurs ou encore, de la prolifération trop grande des écoles ou courants internes notamment.

Alors que peuvent faire la recherche et les pouvoirs publics pour soutenir leurs mouvements ?

Une erreur à ne pas faire, c'est substituer des signes aux collectifs dont on vient rapidement d'entrevoir la complexité à propos du bio. Le bio, ce n'est pas le label AB.

Une seconde erreur opposée, il me semble, consisterait à supposer que dans l'ensemble des collectifs en interaction, il y aurait des bons et des méchants. Par exemple à l'intérieur du bio que les bio business ou les bio niches, cela dépend du point de vue adopté, sont nuisibles ; Je crois au contraire que la pluralité amène une plus grande efficacité de développement.

Enfin, nous avons montré que l'usure ou la conventionnalisation n'était pas une cause, pour autant, il ne s'agit certainement pas de disqualifier les efforts de recherche. Bien au contraire.

Bien sûr les acteurs sont les premiers porteurs de la différence et du changement. Mais la recherche peut mettre la main à la pâte et contribuer à son effort prosélyte en accompagnant et relayant les efforts dans le sens du changement.

Ensuite, la recherche peut soutenir les collectifs vertueux en les aidant à sérier et hiérarchiser les menaces et surtout à inventer de nouveaux moyens d'action pour la surmonter. Mais c'est un jeu sans fin, car tout nouveau moyen relance toujours les craintes, ce que montre très bien l'histoire du bio.

Ces collectifs qui grossissent finissent parfois par marginaliser leurs adversaires, et c'est alors leur intérieur qui fait le monde et les luttes s'y déplacent.

TPT XXX : Reconstruire la différence du terroir

L'événement des refusés

Certains producteurs de vin de terroir dénoncent la perte de capacité des AOC à faire la différence, en l'occurrence celle de la qualité de terroir. Pour eux, la pluralité d'interprétations que l'on rencontre chez les bio est devenue intolérable. Là, de leur point de vue, il y a « conventionnalisation », mais par l'intérieur!

Ces producteurs on donc demandé une réforme des AOC pour qu'elles intègrent des mesures de protection des terroirs et donc de l'environnement. Bien que ces vigneron ne soient pas toujours des militants actifs de la diminution de l'emploi des pesticides, ils y contribuent très fortement.

On voit avec ce cas que l'usure de la différence n'est pas propre au bio, et qu'elle n'est pas non plus seulement le fait des « autres », les « non AOC », les vins de table, ou des nouveaux pays producteurs, mais bien des producteurs d'AOC eux-mêmes.